



HAL
open science

Des maisons excavées à Narbonne autour de l'an mil

Olivier Ginouvez

► **To cite this version:**

Olivier Ginouvez. Des maisons excavées à Narbonne autour de l'an mil. Archéologie du Midi Médiéval, 1993, 11, pp.53 - 68. 10.3406/amime.1993.1242 . hal-03738392

HAL Id: hal-03738392

<https://hal.science/hal-03738392>

Submitted on 26 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Des maisons excavées à Narbonne autour de l'an mil

Monsieur Olivier Ginouvez

Résumé

Deux fouilles de sauvetage réalisées en 1991 et 1992 aux abords de l'église Saint-Paul-Serge de Narbonne (Aude) ont permis la mise au jour partielle de plusieurs fonds de cabanes datés des Xe-XIIe siècles. Neuf parmi les onze excavations reconnues ne posent aucun doute quant à leur interprétation. Nous sommes en présence d'habitations à part entière. La découverte, au sein d'une province méridionale, de maisons médiévales semi-enterrées est un fait rarissime. Les nombreuses observations effectuées à cette occasion touchent tout autant au domaine des modes de construction qu'à celui des équipements domestiques.

Abstract

Two recovery excavations made in 1991 and 1992 in the vicinity of the Saint-Paul-Serge church at Narbonne (Aude), partially brought to light several bottoms of huts dated Xth-XIIth century. Nine of the eleven recognized excavations, do not present any doubt relating to their interpretation. We are dealing with actual house here. The discovery in a southern province of semi-sunken medieval houses is a very rare event. The numerous observations made on this occasion, relate both to the field of building methods and to that of household equipment.

Citer ce document / Cite this document :

Ginouvez Olivier. Des maisons excavées à Narbonne autour de l'an mil. In: Archéologie du Midi médiéval. Tome 11, 1993. pp. 53-68;

doi : <https://doi.org/10.3406/amime.1993.1242>

https://www.persee.fr/doc/amime_0758-7708_1993_num_11_1_1242

Fichier pdf généré le 22/03/2019

DES MAISONS EXCAVEES A NARBONNE AUTOUR DE L'AN MIL

Olivier GINOUEZ*
avec la collaboration de Claude LABARUSSIAT**

Deux fouilles de sauvetage réalisées en 1991 et 1992 aux abords de l'église Saint-Paul-Serge de Narbonne (Aude) ont permis la mise au jour partielle de plusieurs fonds de cabanes datés des Xe-XIIe siècles. Neuf parmi les onze excavations reconnues ne posent aucun doute quant à leur interprétation. Nous sommes en présence d'habitations à part entière. La découverte, au sein d'une province méridionale, de maisons médiévales semi-enterrées est un fait rarissime. Les nombreuses observations effectuées à cette occasion touchent tout autant au domaine des modes de construction qu'à celui des équipements domestiques.

Two recovery excavations made in 1991 and 1992 in the vicinity of the Saint-Paul-Serge church at Narbonne (Aude), partially brought to light several bottoms of huts dated Xth-XIIth century. Nine of the eleven recognized excavations, do not present any doubt relating to their interpretation. We are dealing with actual house here. The discovery in a southern province of semi-sunken medieval houses is a very rare event. The numerous observations made on this occasion, relate both to the field of building methods and to that of household equipment.

Introduction

Nécessitées par un projet d'extension du Centre Hospitalier de la ville de Narbonne, deux fouilles de sauvetage ont été menées en 1991/1992 aux abords immédiats de l'église paroissiale Saint-Paul-Serge (1) (fig.1).

Du 2 décembre 1991 au 28 février 1992, la première opération (zone n° 1) a porté sur une surface de 150 m² (parcelles AB 271, 277, 282, 603). Elle a volontairement privilégié les séquences stratigraphiques reconnues, lors de l'étude d'impact archéologique préliminaire, comme les témoins d'une occupation du site sous la forme de surfaces excavées (fig.2). Ces séquences ont fait l'objet d'une approche extensive. En revanche, les couches contenant des sépultures, insérées stratigraphiquement entre les installations fossoyées et le substrat géologique n'ont été appréhendées que rapidement, par le biais de tranchées réalisées à l'aide d'un tracto-pelle (2).

La seconde intervention (zone n° 2), réalisée du 1er juin au 31 août 1992, a concerné quant à elle 120 m² (3) (parcelles AB 300, 301, 302). Distante de la première de

huit mètres environ -soit la largeur de la rue Rabelais-, elle n'a pu être poursuivie au delà d'une profondeur de 1,50 m. Cette contrainte, préjudiciable aux phases d'occupation les plus anciennes -phases dont nous sommes condamnés à ne rien savoir-, a cependant permis l'étude de cinq nouveaux creusements apparentés à ceux découverts à l'occasion du chantier précédent (fig.3). Onze cabanes excavées ont été observées sur le total des deux sauvetages. C'est sur elles désormais que va se porter plus particulièrement notre attention (fig.4).

1. LE SITE DANS SON CONTEXTE TOPO-HISTORIQUE

L'actuel quartier Saint-Paul-Serge, dit aussi quartier du faubourg est situé, si l'on peut dire ainsi, sur la rive droite du canal de la Robine. Cette voie navigable emprunte approximativement l'ancien lit de l'Aude, fleuve côtier progressivement détourné vers le nord de la ville au fur et à mesure de crues incessantes. Conformément à la topographie générale de Narbonne, cette zone présente un relief très peu marqué, pratiquement invisible à l'oeil nu (altitude moyenne : 10,30 m

(*) 44, place Saint-Aphrodise 34500 Béziers.

(**) 28, rue du Caminole, 34150 Saint-Jean-de-Fos

(1) Les deux opérations, financées par le Centre Hospitalier Général de Narbonne, ont été menées par des archéologues contractuels auprès de l'A.F.A.N. Première opération : O. Ginouvez (R.O.), C. Labarussiat et E. Durand (A.F.Q.); seconde opération : O. Ginouvez (R.O.) et C. Labarussiat (A.F.Q.). L'équipe remercie P. Montagnac et C. Sanchez pour leur assistance bénévole. Sa gratitude va également à M. R. Sabrié pour ses conseils scientifiques et techniques.

Le montage des dossiers afférents aux deux interventions est dû à Mme L. Ollivier (S.R.A. Languedoc-Roussillon). Nous lui exprimons toute notre reconnaissance pour avoir soutenu, auprès de l'aménageur, l'intérêt de deux fouilles pourtant réduites -surtout dans le cas de la zone n° 2- à de très faibles superficies. Nous remercions enfin la Direction du Centre Hospitalier Général, en la personne de M. Rousseau pour toutes les facilités accordées au bon déroulement de sa mission. Une exposition permanente composée de textes, de plans et de photographies, mais aussi de céramiques restaurées et d'une maquette (travail de C. Labarussiat) sera présentée, à la fin de l'année 1993, dans le hall du bâtiment dont la construction a été précédée par la fouille de la zone n° 2.

(2) Ce choix a été fait en concertation avec le S.R.A. du Languedoc-Roussillon. Consciente dès le repérage préliminaire de l'intérêt représenté par la fouille de fonds de cabanes, décidée donc à donner une priorité à cette séquence, l'équipe aurait néanmoins décidé de fouiller dans leur totalité les couches de sépultures sous-jacentes si les structures funéraires s'étaient avérées mieux conservées et surtout plus nombreuses. La réalisation de plusieurs tranchées, prolongées jusqu'au substrat géologique, paraissait ainsi suffisante à l'évaluation du temps de fonctionnement d'une nécropole à peine frôlée par l'emprise de la future fouille.

(3) L'exiguïté de cette surface -500m² de fouille étaient envisagés au départ-résulte de la découverte, au centre de la parcelle, d'une cave moderne ayant annihilé toute trace de vestige enfoui sur près de 300 m².



Fig. 1. A : localisation du quartier Saint-Paul-Serge dans l'agglomération actuelle de Narbonne (extrait de la carte I.G.N. 2546 OT, 1:25000). B : Situation des deux zones fouillées par rapport à l'église Saint-Paul-Serge.

N.G.F.). Une faible déclivité vers le nord/est, en direction du cours d'eau distant de 250 m, place l'église Saint-Paul-Serge à une altitude supérieure de 5 m à celle de la berge la plus proche (4).

Nous ferons, tout au long de notre commentaire, bien souvent allusion à l'église Saint-Paul-Serge. Cet édifice, dont le haut clocher domine les toits du quartier du même nom, s'avère l'élément remarquable du paysage urbain de cette portion de l'agglomération contemporaine. Si une église dédiée à Saint-Paul-Serge est mentionnée dès la fin du VIII^{ème} s., en 782 (Devic 1872-1892, col.48), le monument aujourd'hui conservé est, en majeure partie, celui construit durant la seconde moitié du XII^{ème} siècle. Appartiennent à la période romane les deux bas-côtés, la nef pourvue d'un *triforium*, enfin les deux croisillons peu saillants du transept. Le chœur, récemment dégagé d'une "gangue" de maisons adossées à son parement, résulte quant à lui d'un programme architectural ultérieur, mis en œuvre en 1244, après un grave incendie. Son plan avec déambulatoire et chapelles rayonnantes compte parmi les premières expressions du gothique septentrional dans notre région (Saint-Jean 1975,37-38).

Un diplôme de Louis le Pieux, daté de 814, est le premier texte à faire coïncider le site de l'église, alors monastère, avec le lieu d'inhumation de l'évangéliste de la ville durant le III^{ème} s. : *cum monasterio quod dicitur Sancti Pauli confessoris ubi ipse sanctus corpore requiescit...* (Devic 1872-1892, col.94-96). La présence *trans pontem* (5) de la sépulture du fondateur de l'église narbonnaise, c'est-à-dire sur la rive du fleuve opposée à

celle tenue par la colonie romaine, n'a rien de déconcertant. Durant l'Antiquité, la situation péri-urbaine des sols aujourd'hui occupés par le quartier Saint-Paul-Serge semble en fait avoir précocement répondu à des exigences funéraires. Le fait est confirmé par plusieurs découvertes archéologiques fortuites. En 1842/1843, des tombes à incinération sont exhumées lors de la restauration de certains bâtiments de l'Hôtel-Dieu, à l'emplacement de l'actuel Centre Hospitalier Général (Sigal 1943,68). En 1929, "des restes de vases et de cendres" sont observés lors du creusement d'une tranchée proche du mur gouttereau nord de l'église (Gayraud 1981,316). Dès lors, la fonction de nécropole donnée à cette zone traversée par les voies d'Aquitaine et Domitienne ne semble subir aucune interruption avant le XVIII^{ème} siècle.

En ce qui concerne la période paléochrétienne, une fouille menée, en 1946, sur la place Duplex attenante au portail nord de l'église Saint-Paul-Serge, a permis la mise au jour d'un petit édifice de plan basilical renfermant une série de sarcophages du IV^{ème} et des Ve-VI^{èmes} siècles (Jannoray 1955, 486-502). Des sarcophages et des tombes construites de *tegulae*, datés du IV^{ème} s., ont également été exhumés, en 1942, lors de travaux entrepris dans le déambulatoire et dans le croisillon sud (Jannoray 1946,360).

L'utilisation cimétériale des abords de l'église Saint-Paul-Serge durant le Moyen Age et l'époque Moderne est également attestée. Rares sont les travaux entrepris par le passé dans l'enceinte de l'hôpital a ne pas être allés de pair avec la mise au jour de nombreuses

(4) A. Bonnery réfute l'idée selon laquelle les sols actuellement couverts par le Faubourg étaient marécageux durant l'Antiquité. Selon lui : " l'étude géologique des terrains situés dans cette région fait apparaître qu'après la dépression où coule l'Aude et plus ou moins colmatée par ses alluvions, il existe une terrasse tyrrhénienne qui se prolonge jusqu'aux premiers contreforts des Corbières. Aux abords de l'église Saint-Paul, elle entoure un petit môle oligocène. Ni l'une ni l'autre n'ont jamais été recouverts par les alluvions quaternaires du fleuve et donc par l'envahissement des eaux qui aurait pu constituer les marécages " (Bonnery 1969, p. 44-46).

(5) Ce terme de *trans pontem* est pour la première fois cité dans la *Vita S. Pauli (Bibliotheca hagiographica latina antiquae et mediae aetatis, Subsidia hagiographica, 6, Bruxelles, 1898-1901)*. Pour X. Barral I Altet et P.-A. Février, "cette vie pourrait être carolingienne, à moins qu'elle date seulement du XI^{ème} s." (Barral I Altet, 1989,16).



Fig. 2. Zone 1 : vue générale en cours de fouille.



Fig. 3: Zone 2 : vue générale en cours de fouille.

tombees ” en cercueils de dalles et petites pierres”. Des élections de sépultures *”in cimeterio Sancti Pauli”* sont citées dans les textes au cours des XIe-XIIe siècles (Caille 1986, 91) (6). Quatre traces d’enfeus gothiques sont encore visibles contre le parement externe du mur gouttereau sud du lieu de culte. Enfin, cinq pierres tombales des XVIIe-XVIIIe siècles ont été découvertes, en 1987, lors de travaux de nivellement entrepris au pied du chevet du même monument.

Durant l’époque romaine, la présence de nécropoles sur la rive droite de l’Aude ne semble pas avoir gêné la mise en place d’un habitat suburbain. Sa nature, résidentielle ou agricole, reste floue cependant (7). ”Des vestiges de murs, de sols percés pour le rangement de *dolia*” sont mis au jour en 1942 sous le déambulatoire de l’église Saint-Paul-Serge (Jannoray 1946,360). Jusqu’au début du XIe siècle, les informations permettant de cerner la densité du peuplement sis ”au delà du pont” -pour reprendre une expression médiévale-, sont on ne peut plus rares, pour ne pas dire inexistantes. Seul un texte du au chroniqueur arabe Al-Zhori, écrit au XIIe siècle mais fondé sur des documents contemporains de l’occupation de la cité par les musulmans, apporte à ce sujet

quelques précisions. Sa description : ”une ville traversée en son milieu par un grand fleuve” laisse quelque doute quant à sa totale objectivité mais permet néanmoins d’envisager, pour le début du VIIIe siècle, les prémises d’un faubourg sur la rive droite suffisamment développé pour être considéré, même de façon erronée, comme le pendant de l’agglomération située sur la rive opposée (Caille 1986,60) L’existence du bourg *”Sancti Pauli”* est rapportée par les textes en 1032 (Devic 1872-1892,col.399-401). En 1035 c’est le tour du bourg *”ultra pontem”*; sous cette même appellation sont réunis les bourgs vicomtal, *Udalgarii*, ainsi que deux bourgs appartenant à un dénommé Pierre Bornia (Devic 1872-1892,col.207). Au début du XIe siècle, au moins cinq groupements distincts occupent donc la rive droite de l’Aude. Ils résultent selon J. Caille des attractions conjuguées de l’église Saint-Paul-Serge, lieu de pèlerinage fondé autour de la tombe du Saint fondateur, et d’un marché favorisé par le point de rencontre des deux routes majeures que sont les voies Domitienne et d’Aquitaine (Caille 1986,62) (8). Ce *suburbium* de constitution polynucléaire -il faut ajouter aux cinq bourgs précédemment cités le bourg Notre-Dame mentionné vers

(6) J. Caille relève entre autres une mention de 1287 (Archives Communales de Narbonne, FF 470 n° 2) dans laquelle il est question *”d’un emplacement ante ostium seu portale dicte ecclesie Sancti Pauli, versus circum... ad cimiterium ibi perpetuo dedicandum”*.

(7) M. Gayraud réfute l’idée selon laquelle dès l’époque romaine la ville se serait étendue sur la rive droite du fleuve (Gayraud 1981, p. 134).

(8) Pour J. Heers, la constitution du faubourg de Narbonne est, loin de toute notion de spontanéité, le résultat d’une longue maturation (Heers 1990, 177-180).

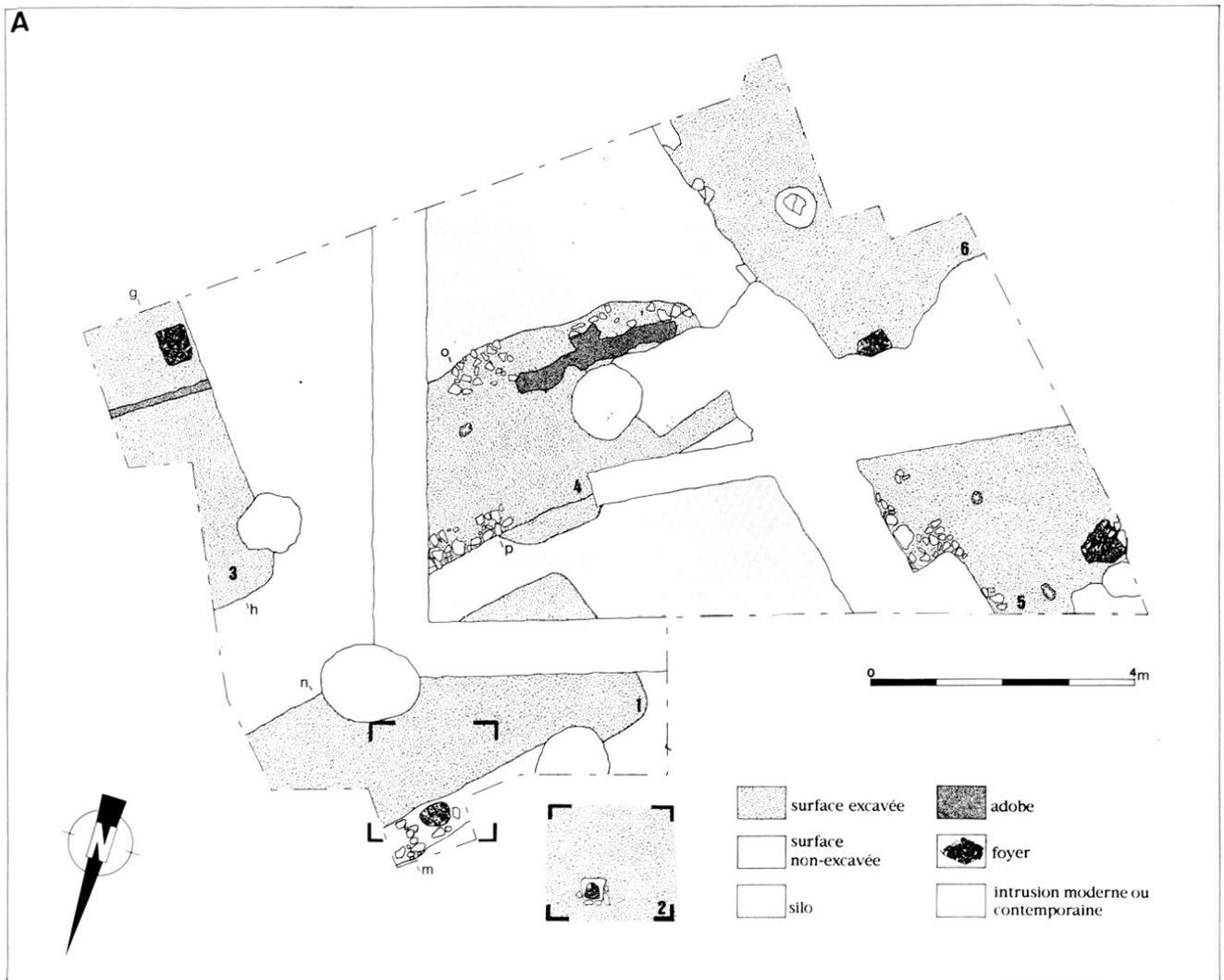


Fig. 4 : A : plan d'ensemble zone n° 1

Les chiffres associés à chacune des excavations renvoient à ceux utilisés dans le chapitre 3. Les axes de coupes signalés renvoient à la figure 12.

1066 (Caille 1986,62)- est finalement enclos à la fin du XIe siècle, voire au tout début du siècle suivant (9). Le nouveau rempart qui ceint une surface de quinze hectares environ donne désormais à l'agglomération de Narbonne l'aspect d'une "ville double" (Caille 1986,63) (10) (fig. 5).

2. CONTEXTE STRATIGRAPHIQUE

2.1. Séquences antérieures aux fonds de cabanes

Les résultats des tranchées menées en zone n° 1 jusqu'au substrat géologique (11) attestent la présence d'une nécropole antérieure aux six excavations observées à cet endroit. La séquence funéraire la plus ancienne parmi les trois appréhendées ne semble pas

précéder le Ve siècle après J.-C. Relativement clairsemées, les tombes sont toutes intrusives au substrat géologique. Deux sarcophages à acrotères, deux amphores africaines, tronquées et mises bout à bout, un coffre anthropomorphe avec couverture de dalles, enfin trois dépôts en pleine terre -ou comportant à l'origine une structure en matériaux périssables- sont les témoins épars d'un premier cimetière dont l'aire de fouille n'a fait qu'effleurer les marges orientales; les inhumations sont cantonnées dans une portion de terrain attenante à l'angle ouest de la surface fouillée (12).

Deux remblais, épais de 50 et 60 cm, couvrent cette première phase. L'observation rapide accordée à ces deux nouvelles étapes a d'abord permis de constater qu'elles contenaient des coffres anthropomorphes de

(9) La mention : *ad ipso muro de Burgo*, datée de 1085, est donnée par J. Caille (Caille 1986, 82 note 87). Ses références sont : Bibl. nat., coll. Doat, t. LVII, fol. 73.

(10) Il semble qu'avant cette enceinte commune, chacun des bourgs installés de l'autre côté du fleuve ait possédé son propre système de protection. Il est fait allusion à un fossé, dit "*fossat Sancti pauli*", dans un texte daté de 1078 (Bibl. nat., coll. Doat, t. LVII, fol.58).

(11) Le substrat géologique est constitué d'un agglomérat de galets et de limons argileux.

(12) Lors de l'étude d'impact, réalisée durant le mois d'octobre 1991, l'une des sépultures appartenant à cette première phase a été fouillée. Le corps, en decubitus dorsal, reposait à l'intérieur d'un coffre anthropomorphe, construit de moellons taillés réutilisés. Parmi les matériaux utilisés pour la couverture de la structure figurait la moitié d'une table d'autel datable des Ve-VIIIe siècles (Ginouvez 1992, 241-242).

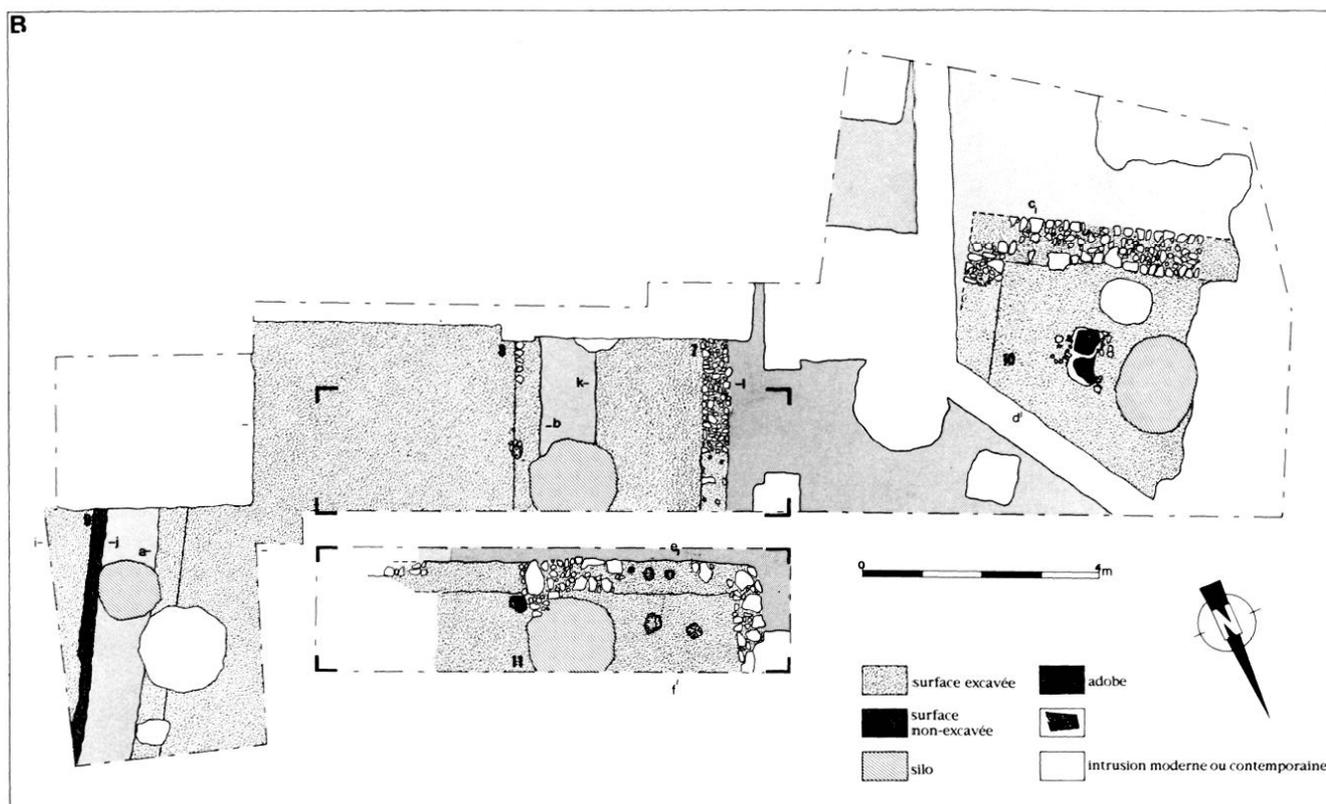


Fig. 4 : B : plan d'ensemble zone n° 2.

Les chiffres associés à chacune des excavations renvoient à ceux utilisés dans le chapitre 3. Les axes de coupes signalés renvoient à la figure 12.

moellons avec couvertures de dalles juxtaposées ainsi que des dépôts en pleine terre. Les remarques faites à propos de la séquence précédente ont valeur pour elles : nous sommes toujours sur les marges d'une nécropole qui semble se développer vers l'ouest, en direction du chevet gothique de l'église Saint-Paul-Serge. Ce maintien d'une même limite, aussi floue soit-elle, est étonnant. Un tel respect ne peut selon nous avoir ainsi duré sans que ladite limite n'ait été suffisamment contraignante pour empêcher toute entorse. Nous allons voir comment certaines observations stratigraphiques nous permettent, à titre d'hypothèse, d'identifier cette "frontière" avec un cours d'eau.

S'il est clair que les six excavations mises au jour en zone n° 1 sont l'expression d'une première réoccupation du site après l'arrêt de son utilisation en tant que nécropole, aucun lien de cause à effet n'est possible entre les deux événements. Au sein des différentes coupes dressées dans les quatre tranchées, une unité stratigraphique est systématiquement insérée entre les deux séquences (fig.6). Il s'agit d'une couche épaisse de 20 à 80 cm, composée de quatre à sept lits de limons séparés par des interfaces cendreuse à charbonneuses. A l'extrémité sud/est de la tranchée n° 1, au point du chantier situé le plus au sud, cette couche, ainsi que toutes les recharges qui entrent dans sa composition, amorcent un net pendage vers le sud-sud/est. La présence, à cet endroit, d'une dépression profonde d'au moins 1,30 m, ne fait aucun doute. Son bord est on ne peut plus net. Au niveau de ce que nous pourrions appeler un premier palier, sa déclivité s'avère relativement douce. A l'extrême fin de la tranchée, en revanche, elle plonge brusquement. La corrélation entre la présence de ce négatif et la texture des sédiments qui le comblent nous paraît possible. Nous sommes semble-t-il en présence d'une portion de lit d'écoulement finalement comblée par de fréquents dépôts hydrauliques. Les interfaces cendreu-

ses à charbonneuses régulièrement observées pourraient résulter de brulis effectués dans le but de nettoyer les abords du cours d'eau. Si nous jugeons plausible l'éventualité selon laquelle ce dernier a pu servir de limite à l'extension de trois états de nécropoles, nous avouons cependant notre incapacité d'une part à avancer toute identification à son propos (ruisseau, chenal, fossé...), d'autre part à expliquer le comment de tels dépôts fréquents qui finiront par sceller la surface de la dernière couche funéraire et fourniront le support aux creusement des six futures excavations.

2.2. Séquences postérieures aux fonds de cabanes

Les plans d'apparition de toutes les excavations, à l'exception des n° 2 et n° 9, se sont avérés peu enfouis par rapport au sol actuel : - 30/40 cm en zone n° 1, -50 cm en zone n° 2. La première réoccupation du site après l'abandon des cabanes consiste dans de nouveaux creusements, cette fois-ci destinés à la conservation de grains. Neuf silos ont été recensés. Cinq d'entre eux, des fosses à profil en cloche d'une contenance moyenne de 8 hectolitres, ont été vidés de leur comblement. Dans tous les cas, celui-ci a livré de nombreux déchets émanant sans aucun doute d'un habitat proche : fragments de vases, reliefs de repas, vidanges de foyers ou de cendriers... L'aire d'ensilage abordée dans le cadre des deux opérations apparaît comme très clairsemée. Il semble qu'elle ait investi ce qui devait être alors un vaste espace ouvert, dénué pour un temps de toute construction; aucune unité bâtie, contemporaine de l'utilisation des structures de conservation, n'a été observée au sein des surfaces fouillées.

L'étude de l'occupation de nos deux zones s'est arrêtée à ces silos, écrétés pour la plupart d'entre eux. La faible épaisseur des sédiments séparant ces dernières installations des niveaux de piétement et de circulations actuels n'a permis la conservation d'aucune

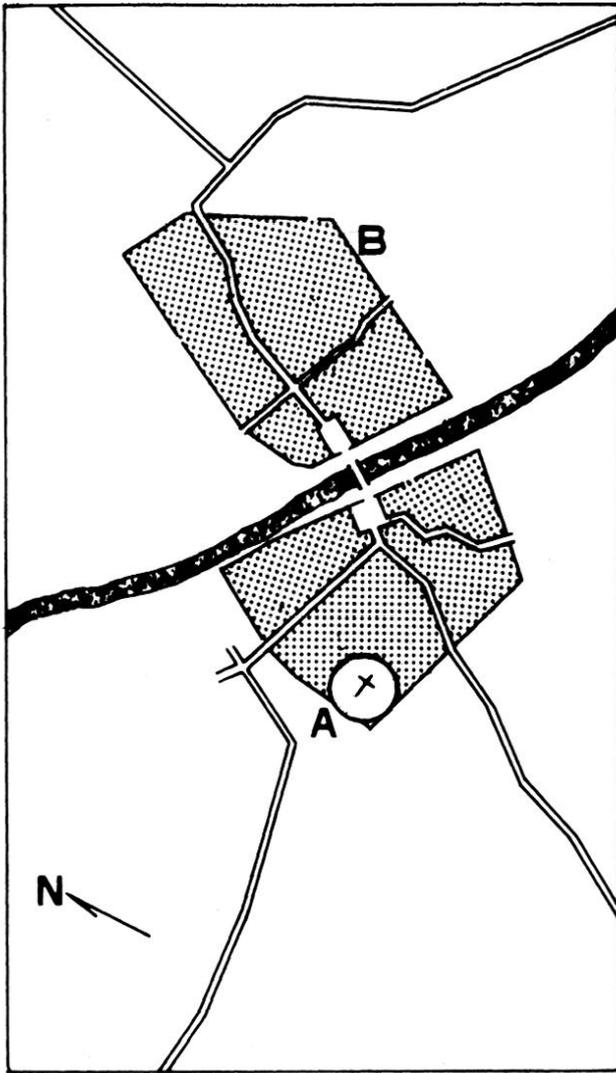


Fig. 5: Situation du quartier du Faubourg (A) par rapport à la ville d'origine romaine (B) localisée sur la rive gauche du fleuve (d'après Caille 1986, 96). La croix cerclée marque l'emplacement de l'église Saint-Paul-Serge (1 : 21 000).

séquence archéologique supplémentaire. Ceci en raison de nombreuses fondations de murs appartenant à des maisons des XVIIIe-XIXe siècles, des puits modernes, des fosses septiques...

3. DESCRIPTIONS DES EXCAVATIONS (13)

3.1. Zone n° 1 (fig.7)

Unité n° 1 : surface reconnue : 18 m², longueur minimale : 5,45 m, largeur : 2,70 m, profondeur minimale : 80 cm. L'installation, dont seul le petit côté nord n'a pu être observé, présente au niveau de son ouverture un plan en forme de parallélogramme aux angles arrondis (fig.8). La surface d'occupation initiale est semblée constituée par le fond même du creusement. A la base de la paroi du long côté ouest court une banquette construite d'argile mêlée de cailloux épars (hauteur : 10 cm, largeur : 60 cm, longueur minimale : 2,90 m). Un foyer, de fait surélevé, occupe, à la base de la paroi de la fosse, une partie du précédent aménagement. Il s'agit d'une chape d'argile (45 x 34 cm), épaisse de 2 cm, dénuée de toute préparation sous-jacente et pourvue, au nord, d'un muret pare-feu (longueur : 60 cm, hauteur 15/20 cm). Via un remblai épais de 24 cm, un nouveau sol vient marquer la seconde phase d'utilisation du creusement; banquette et foyers sont couverts à cette occasion. Aucun aménagement domestique n'a été décelé en liaison avec cette phase. Il en est de même pour la troisième et dernière, elle aussi marquée par un nouvel apport de matériaux (épaisseur : 10/20 cm) tassés en surface.

Unité n° 2 : surface reconnue : 3 m², dimensions reconnues: 2 x 1,50 m, profondeur minimale : 80 cm. A la fois couverte et coupée par l'excavation précédente, la fosse n° 2 n'a pu être que rapidement étudiée. La courte portion de paroi mise au jour (côté ouest) est pourvue, à sa base, d'un foyer construit. La chape d'argile (50 x 45 cm), visiblement rubéfiée en son centre, ne possède pas de semelle préparatoire. Epaisse de 2 à 3 cm, elle est bordée sur deux de ses côtés par quatre dalles gréseuses, placées de chant deux par deux. Un mortier fruste taillé dans un moellon brut a été mis au jour à proximité immédiate de la structure de combustion (14). Ce foyer construit repose à même le fond de l'excavation utilisé comme sol. La stratigraphie supérieure à cet état d'occupation initial n'a pu être observée.



Fig. 6: Coupe stratigraphique réalisée dans la tranchée n° 1 : 1 : unité n° 6 – 2 : limons et interfaces cendreuseuses – 3 : substrat géologique : paroi du lit d'écoulement – 4 : inhumation en amphores de l'Antiquité tardive – 5 : séquences funéraires médiévales

- (13) Les descriptions des onze fonds de cabanes observés seront respectivement précédées de mesures concernant les dimensions des excavations. nous associerons le terme de "minimale" aux longueurs, largeurs et profondeurs, toutes les fois où les chiffres donnés correspondent à des états de conservation et non à des états originels. Nous n'avons parfois pu faire la part entre le long côté et le petit côté de certains creusements (n° 2, n° 3, n° 5, n° 6, n° 9, n° 10 et n° 11). Nous utiliserons alors l'expression : dimensions reconnues.
- (14) Lors d'une fouille de sauvetage menée récemment à la périphérie de la ville de Béziers, nous avons pu constater, dans une maison datée des XIIe-XIIIe siècles, la même présence d'une pierre creusée à proximité d'une aire de combustion. Il s'agit là sans doute de petits récipients permettant de garder au sec les aliments ou les condiments sensibles à l'humidité. Ce procédé, si tant est que notre déduction soit juste, sera remplacé aux XVIIIe-XIXe siècles par de véritables placards de rangement placés sous la hotte des cheminées, voire par des niches carrément incorporées à la hotte (Lhuisset 1992, 290).

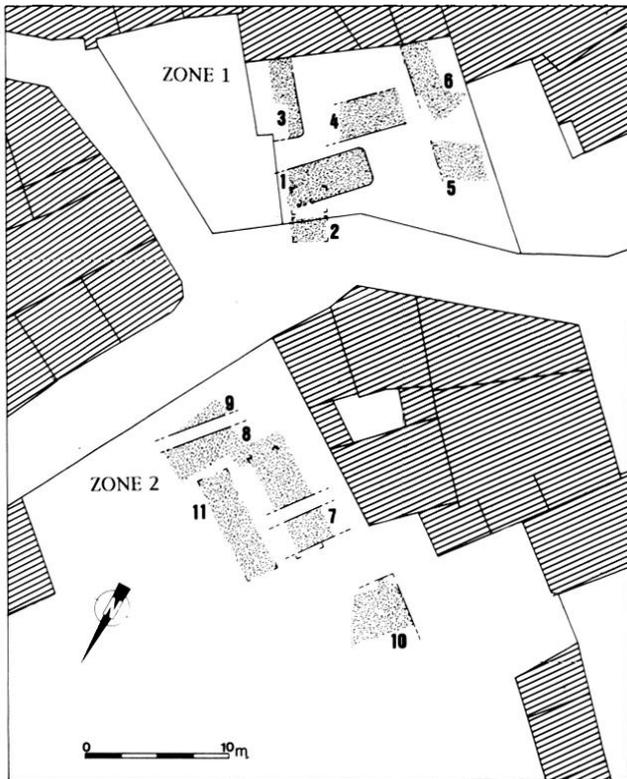


Fig. 7 : Intégration parcellaire des onze fonds de cabanes mis au jour. Les chiffres associés à chacune des excavations renvoient à ceux utilisés dans le chapitre 3.

Unité n° 3 : surface reconnue : 6,75 m², dimensions reconnues : 4,5 x 1,5 m, profondeur minimale : 50 cm. L'occupation du creusement est illustrée par la superposition, sur une épaisseur oscillant entre 4 et 20 cm, de deux remblais de sols limoneux, tassés en surface. Le plan d'occupation le plus récent est associé, en pied de paroi, à un foyer dont la sole est une *tegula* romaine (54 x 42 x 3,5 cm). La céramique est installée rebords vers le bas dans une fosse de fondation à laquelle elle adhère par l'intermédiaire d'un joint d'argile. La structure de combustion, très fragmentée à la suite d'une utilisation prolongée, est distante de 40 cm d'une cloison de briques crues perpendiculaire au bord sud du creusement. Haute de 42 cm, large de 10/12 cm, la construction d'adobes a été reconnue sur une longueur de 1,50 m (le module des briques n'a pu être évalué). Elle repose directement sur le sol contemporain du fonctionnement du foyer proche (15). Les deux unités stratigraphiques qui viennent, de part et d'autre de la cloison, combler par la suite le négatif jusqu'à son ouverture, sont consécutifs à son abandon. La première, à l'ouest de l'élévation d'adobes, est composée de limons bruns compacts, mêlés de nombreux nodules d'argiles émanant de la décomposition de briques crues. Le second, à l'est de la même élévation, se différencie du précédent remplissage par une couleur plus foncée inhérente à la présence de nombreux fragments de charbons de bois.

Unité n° 4 : surface reconnue : 13 m², longueur : 5/5,50 m, largeur : 2,60 m, profondeur minimale : 40 cm. Ce creusement est le seul, parmi les onze observés, auquel peut être rattaché un aménagement permettant un accès extérieur. Il s'agit d'une fosse, longue de 2,50 m, large de 65 cm, contiguë au long côté ouest de l'installation principale. L'excavation n° 4 a livré plusieurs

niveaux de sol en terre battue dont le plus ancien repose directement sur le fond du négatif. Nous sommes en présence de "feuilles" limono-argileuses, difficilement dissociables, superposées sur une épaisseur variant de 1 à 2 cm. Si chacune d'entre elles présentait un épiderme noirâtre contenant de nombreux nodules de charbons de bois, seule la plus récente, percée par un trou de calage (18 x 12 cm) profond de 15 cm, a pu être associée à un foyer lenticulaire. La structure de combustion est placée au pied d'une structure de moellons attenante à la paroi ouest du creusement. La construction, haute de 15/20 cm, large de 40 cm, a été reconnue sur une longueur de 1,50 m. Cantonnée à la portion de paroi située au nord de la fosse d'accès, elle est un agencement de moellons bruts, liés par de la terre, et parementés vers l'intérieur. L'interprétation de cette construction est délicate : solin de mur ?, banquette ? Dans la mesure où les possibles vestiges d'un agencement similaire ont été découverts à la base de la paroi est de l'excavation, nous opterons néanmoins pour la première éventualité.

Victimes d'intrusions modernes et contemporaines, les trois autres côtés de l'encaissement sont difficiles à localiser avec précision. Le long côté ouest semble pouvoir être cependant assimilé à une "bande" de moellons bruts et de galets dont la largeur varie entre 30 et 50 cm. Très détériorée, la structure conserve cependant un lambeau d'organisation à son extrémité sud; là deux moellons juxtaposés suggèrent semble-t-il la présence initiale d'un parement. La restitution de solins prenant naissance à la base des parois du creusement trouve, selon nous, une concordance supplémentaire dans la découverte, à la surface du dernier état de sol, de "plaques" d'argile crue résiduelles, vraisemblablement issues de l'effondrement, puis de la fonte, d'élévations en briques crues. Lors de sa mise au jour, la fosse n° 4 était comblée par un sédiment limoneux mêlé de moellons bruts et de nombreux nodules charbonneux.

Unité n° 5 : surface reconnue : 8,60 m², dimensions reconnues : 3,20 x 2,70 m, profondeur minimale : 50 cm. A l'image de l'excavation suivante, cette installation ne présente aucun côté conservé. Coupée de toutes parts par des structures modernes ou contemporaines, sa profondeur a été évaluée à partir d'un lambeau de stratigraphie conservé sur une surface de 2 m². Ceci dit, les résultats issus de la fouille de cette unité ne manquent pas d'intérêt. Ses deux premiers niveaux d'occupation consistent dans deux remblais limoneux simplement tassés en surface. Les deux niveaux, superposés sur une épaisseur moyenne de quinze centimètres, sont percés par deux trous de poteaux (17 x 16 cm et 23 x 14 cm) respectivement profonds de 17 et 20 cm. Dépourvus de pierres de calage, tout deux sont apparemment alignés parallèlement à l'un des deux axes de la fosse. Un foyer (dimensions initiales : 60 x 60 cm) aménagé sur une chape d'argile, épaisse de 2 cm et dépourvue de semelle préparatoire, est installé à la surface du second sol. Impossible à situer dans les limites initiales de l'unité, la structure de combustion est jouxtée par trois petits moellons rougis par une chaleur prolongée. L'embouchure d'une fosse (diamètre approximatif : 65 cm) a été repérée à proximité du foyer. Fouillée rapidement sur 20 cm de profondeur, elle a livré un comblement limoneux contenant quelques cailloux ainsi que des scories de cuivre.

Le périmètre nord de la surface fouillée présente les vestiges d'une construction dont la seule assise conser-

(15) P. Boissinot et C.-A. de Chazelles constatent, pour la protohistoire, que les cloisons en briques crues ne comportent pas de solins (Boissinot 1989, 61).

vue (hauteur : 15/25 cm), légèrement intrusive au sol le plus ancien, est constituée de moellons bruts et d'un bloc liés à la terre. Contre cette structure, d'une largeur minimale de 40 cm et reconnue sur une longueur de 1,30 m, est adossé un second agencement de moellons, vaguement parementés, également conservés sur une seule assise (largeur : 40 cm, longueur observée : 1,70 m). Nous sommes tentés de voir dans ces deux constructions très détériorées les traces respectives d'un solin de mur et d'une banquette.

En ce qui concerne, les niveaux d'occupation supérieurs de l'excavation, le témoin stratigraphique évoqué plus haut a permis la reconnaissance de deux sols supplémentaires aux deux précédents. Ils sont consécutifs à l'apport et au compactage en surface de deux remblais limoneux, épais de 16 et de 19 cm.

Unité n° 6 : surface reconnue : 15,30 m², dimensions reconnues : 4,80 x 3,20 m, profondeur minimale : 45 cm. Ce creusement a livré, à l'instar des n° 3, n° 4, n° 10 et n° 11, des niveaux de sols strictement cantonnés dans le fond du creusement. Là, sur une épaisseur allant de 2 et 8 cm, plusieurs fines recharges limoneuses, brunes à noirâtres, difficiles à dissocier, attestent l'occupation des lieux. Le niveau de fréquentation le plus récent est associé à un foyer formé d'une simple dalle de schiste rectangulaire, partiellement retrouvée en place (dimensions initiales : 50 x 30 cm). 1,80 m à l'est de la structure de combustion et décrivant avec elle une ligne vraisemblablement parallèle à l'un des axes de l'installation, une fosse profonde de 20 cm (diamètre approximatif : 60 cm) est occupée sur le fond par une petite dalle de schiste posée à plat (30 x 25 cm). Comblée jusqu'à son embouchure par un limon relativement pur, l'état de conservation de la fosse n° 6 n'a autorisé que la localisation, et encore approximative, de son long côté nord. Ce dernier est matérialisé d'abord par une nette interruption dans l'extension des recharges de sols, ensuite par l'alignement de quatre blocs résiduels suggérant la possible présence initiale d'un solin de mur.

3.2. zone n° 2 (fig.7)

Unité n° 7 : surface reconnue : 7,20 m², longueur minimale : 3 m, largeur : 2,40 m, profondeur minimale : 90 cm. Avec l'unité suivante, cette surface est la seule à avoir livré une épaisse superposition de sols ayant finalement comblé la fosse. Initialement le creusement est occupé par l'intermédiaire d'un sol construit de galets et d'argile. Une banquette, large de 40 cm et haute de 20 cm, est alors adossée contre la paroi ouest de l'excavation. Il s'agit d'une construction de moellons et de galets liés à la terre, parementée sur deux faces (fig.9). Un petit foyer lenticulaire occupe lors de cette même phase le pied de la paroi est.

Dix niveaux de sols, dépourvus de tout aménagement, se succèdent ensuite à l'intérieur du creusement.

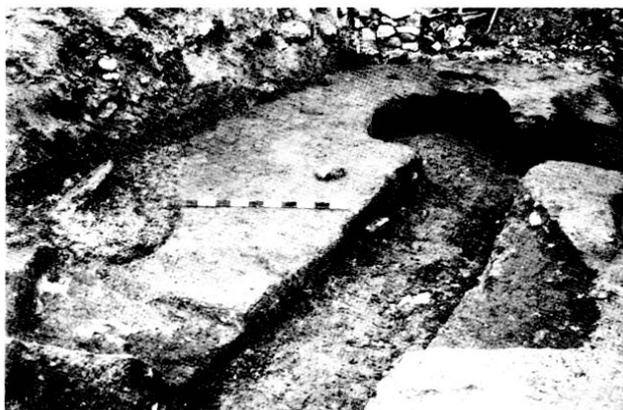


Fig. 8 : vue de l'unité n° 1.

Les premiers respectent la présence de la banquette. Les derniers recouvrent finalement cette construction qui ne sera pas remplacée. Ces dix plans d'occupation procèdent de constructions différentes. Nous notons la présence de sols en terre battue, de sols de limons mêlés de graviers, enfin de sols de galets liés à l'argile. Ponctuellement, sans qu'il soit possible de saisir un quelconque rythme, des couches de limons argileux, indétectables comme des lits d'adobes fondues, s'intercalent entre certaines des recharges exhausant au fur et à mesure le plan d'occupation de l'unité.

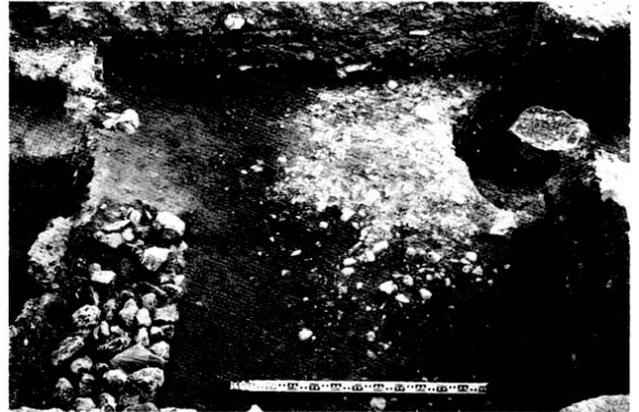


Fig. 9 : vue de l'unité n° 7.

Unité n° 8 : surface reconnue : 21 m², longueur minimale : 7,90 m, largeur : 6 m, profondeur minimale : 70 cm. Cette unité est originale à deux titres. D'une part ses dimensions sont exceptionnelles. D'autre part la composition de ses surfaces d'occupation tranche avec celles des sols observés dans la majorité des autres fosses; seuls des sols exhumés dans l'unité voisine n° 7 présentent des similitudes avec les mises en oeuvre rencontrées dans cette grande excavation. Sur une épaisseur de 70 cm se superposent seize recharges de sols constituées de limons argileux et de galets. Les aménagements sont rares. Nous signalerons une fosse-foyer d'un diamètre de 30 cm, profonde de 15 cm, ainsi que celle de quatre trous de calage localisés au niveau de quatre surfaces d'occupation distinctes.

Surélevé de 30 cm par rapport au fond de la fosse, et couvert par les derniers remblais de sols, un palier large de 40 cm est inscrit dans le profil de la paroi ouest. Cette "banquette" était initialement occupée par la semelle d'un mur dont ne subsistent que cinq moellons bruts et galets alignés en parement. Sa surface a fait l'objet d'un second aménagement sous la forme d'un trou de calage, d'un diamètre de 15 cm et profond de 20 cm. Malgré notre impossibilité à expliquer la présence de ce trou de poteau isolé, nous interprétons la construction observée dans son prolongement comme un vestige de solin de mur. Un agencement identique : palier/moellons, a été reconnu en coupe au niveau de la paroi est de l'excavation.

Unité n° 9 : surface reconnue : 2,15 m², dimensions reconnues : 4,30 x 1 m, profondeur : 39 cm. L'excavation, dont seule une portion du bord ouest a pu être observée, a révélé trois états d'occupation. Dans un premier temps un sol de limons, mêlés de graviers compactés, occupe le fond de la fosse par l'intermédiaire d'un remblai épais de 10 cm. De plain-pied avec ce sol, un foyer construit d'une chape d'argile de forme quasi-ovale (80 x 60 cm) dépourvue de radier, fonctionne au pied de la paroi. Le deuxième état de fonctionnement de l'excavation est marqué par l'apport d'un remblai limoneux, épais de 11 cm, dont la surface constitue un

nouveau sol. Un solin construit de moellons bruts et de galets non-assisés (largeur : 36 cm, hauteur : 39 cm), liés par un limon argileux, est installé contre la paroi. Légèrement intrusif au précédent remblai, et haut de 14 cm par rapport au plan piétiné à l'extérieur de la fosse, ce solin est couronné par une assise de briques crues larges de 34 cm et hautes de 12 cm -longueur impossible à évaluer- jointoyées à l'argile. Lors de ce même deuxième état, une structure construite de briques crues, posée sur le sol alors utilisé, vient s'appuyer contre le solin. Haute de 34 cm, et observée sur une largeur de 23 cm, elle résulte de l'agencement d'adobes (50 x 22 x 10 cm) posées en carreau au niveau de la première assise et en boutisse au niveau de la seconde. La dernière phase d'occupation du creusement est consécutive à l'apport d'un nouveau remblai épais de 40 cm. Le nouveau sol porté par ce remblai vient alors buter contre l'assise d'adobes installées sur le solin de mur maintenu dans sa fonction architecturale. Dans le même temps semble-t-il, la surface périphérique à l'excavation fait l'objet d'un exhaussement de 23 cm. Reposant sur un radier de cailloux et de gros galets, le sol extérieur est désormais situé à une altitude supérieure de 10 cm à celle présentée par le dernier sol observé dans la fosse.

Unité n° 10 : surface reconnue : 17 m², dimensions reconnues: 4,70 x 4 m, profondeur minimale : 40 cm. Sous 30 cm d'un sédiment limoneux mêlé de cailloux, de rares galets et de nombreux nodules charbonneux, l'occupation de ce creusement est matérialisée par deux recharges de sols localisées sur le fond de la fosse (fig. 10). Le sol le plus ancien est équipé d'un foyer matérialisé par l'utilisation d'une petite dalle de schiste simplement posée (dimensions originelles : 40 x 30 cm environ). Le second, obtenu comme le précédant du tassement d'un remblai de terre contenant de nombreux galets épars, a quant à lui fonctionné avec un foyer lenticulaire, ou plutôt deux foyers lenticulaires juxtaposés. Les deux surfaces nettement rubéfiées par une chaleur prolongée semblent avoir fonctionné dans un même temps (dimensions approximatives : 45 x 35 cm et 40 x 30 cm). Elles sont joutées de part et d'autre par deux lambeaux de murets pare-feu ainsi que par deux trous de poteaux d'un diamètre de 8/10 cm et d'une profondeur de 12/15 cm. Nous noterons que ces deux structures de combustion sont les seules du site à ne pas avoir été retrouvées en situation de pied de paroi.

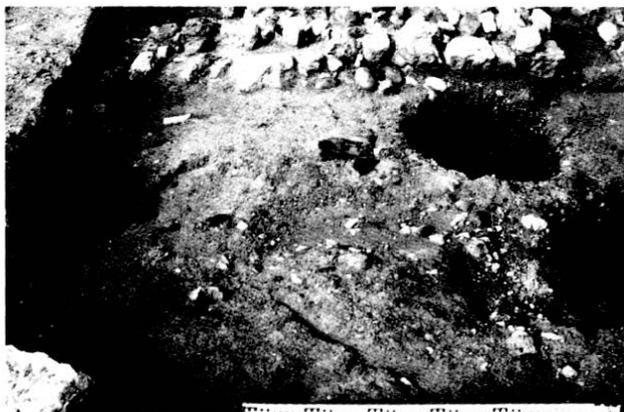


Fig. 10 : vue de l'unité n° 10.

Reconnus sur deux tronçons adossés aux parois sud et est, les murs de la pièce sont installés sur un palier intermédiaire dans le profil du creusement. D'une largeur variant entre 70 et 80 cm, leur seule assise conservée est construite de blocs et de moellons bruts, liés à la terre et parementés sur deux faces. Par endroits, le mur sud couvre de 5 à 10 cm la surface du remblai de

sol le plus ancien. La largeur de ces deux structures est d'autant plus surprenante que les autres vestiges d'élévation observés sur le site ne dépassent pas les 40 cm de large. Si leur fonction de soubassement nous semble vraisemblable il est possible qu'ils n'aient pas supporté une élévation de briques crues mais de pisé ou de banché coulé.

Unité n° 11 : surface reconnue : 11 m², dimensions reconnues : 6,30 x 1,90 m, profondeur : 20 cm. Avec l'unité n° 2, cette excavation témoigne de la présence sur le site d'au moins deux états de structures excavées (fig.11). Son comblement est en effet couvert par une couche de sédiments, épaisse d'environ 1 m, dans laquelle ont été creusées les unités n° 7 et n° 8.

L'excavation n° 11 est la moins profonde du site (20 cm). Un mur de refend, large de 30 cm, retrouvé sur une longueur de 40 cm, divisait l'espace en deux parties. Le côté sud de la pièce située à l'ouest de cette séparation mesurait 3,20 m. Sous une couche, épaisse de 15 cm, de limons purs, ponctuellement oxydés, les niveaux de sols consécutifs à l'occupation de l'excavation sont exclusivement accumulés sur le fond du creusement. De part et d'autre du mur de refend, ils ont été observés sous la forme d'une superposition, épaisse de 5 cm, de six "feuilles" limoneuses très pures et propres en surface. La pièce située à l'est de la structure de séparation a livré, dans l'angle sud/ouest, un petit foyer lenticulaire (dimensions approximatives : 30 x 20 cm).

Les élévations de l'unité étaient assises sur des paliers, larges de 52/56 cm, situés à mi-hauteur entre le fond de la fosse et la surface du sol l'environnant. Sur les côtés sud et ouest du creusement sont conservés les vestiges de soubassements parementés, construits de moellons bruts et de blocs liés à la terre. Quatre trous de poteaux occupent la partie centrale de l'un des côtés de la pièce située à l'ouest du mur de refend. Mesurant respectivement, d'est en ouest, 12, 19, 16 et 14 cm de diamètre, pour une profondeur de 10, 21, 14 et 12 cm, ils sont intrusifs au palier supportant la semelle du mur dans lequel ils s'intercalent.

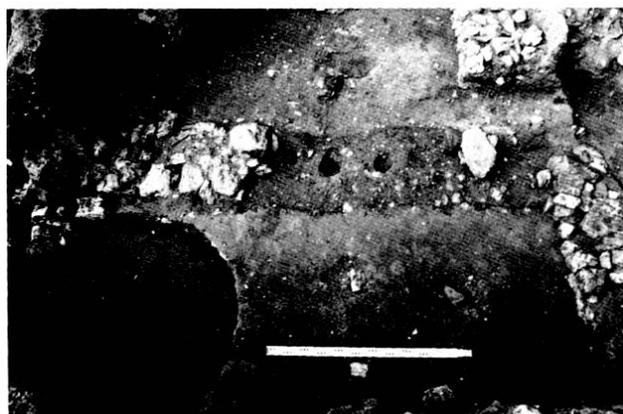


Fig. 11 : vue de l'unité n° 11.

4. ESSAI DE CARACTERISATION

4.1. Morphologie

Les surfaces fossoyées observées aux abords de l'église Saint-Paul-Serge présentent des profondeurs oscillant entre 20 et 90 cm. Dans la mesure où neuf des onze installations n'ont pu être observées à partir de leur embouchure originelle, la majorité des mesures prises n'indique que des profondeurs minimales. Seuls les 20 cm et les 78 cm donnés respectivement aux profondeurs des excavations n° 9 et n° 11/zone n° 2 reflètent une réalité initiale; ces deux structures sont en effet

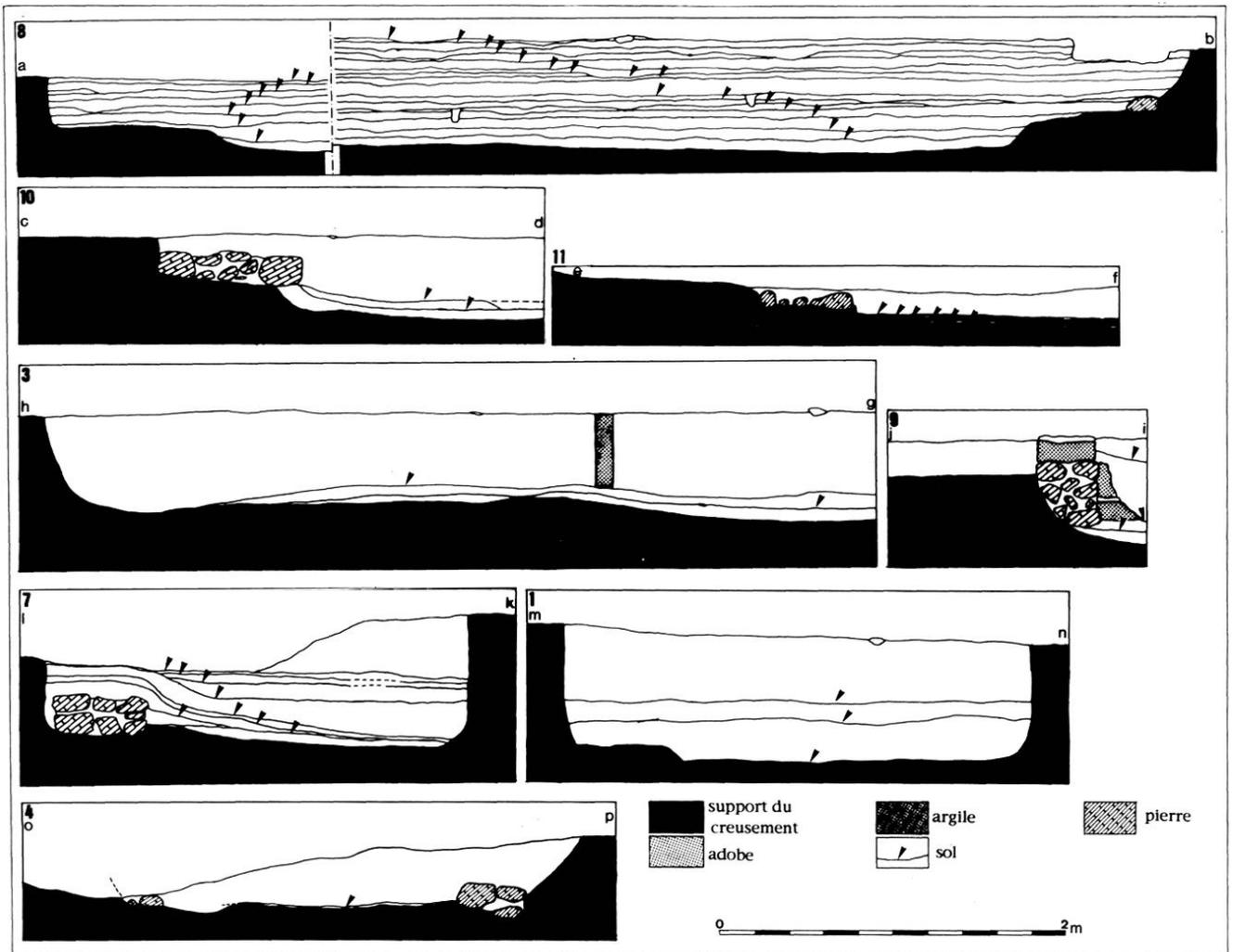


Fig. 12 : Coupes des unités dont les parois ont pu être observées. Les chiffres en haut à gauche renvoient à ceux utilisés dans le chapitre 3. Les lettres associées aux axes de coupes renvoient à la figure 4.

les seules auxquelles ont pu être restitués leurs niveaux de piétement extérieurs.

Les parois dépourvues de structures adossées présentent systématiquement un profil arrondi tendant à la verticalité dans sa partie supérieure (fig. 12). Dans le cas contraire deux solutions se présentent. La première concerne les unités n° 4, n° 5, n° 6, n° 7 et n° 9. Là, la construction de moellons n'a fait l'objet d'aucune préparation particulière. Les matériaux utilisés sont alors, soit parementés uniquement vers l'intérieur de la pièce, une fourrure de terre et de pierre venant alors combler le vide entre le parement et la paroi (unités n° 4 et n° 9), soit parementés des deux côtés (unité n° 7). La seconde solution a été reconnue à la fouille des unités n° 8, n° 10 et n° 11. Dans ces trois cas, les parois concernées ont été

apprêtées à recevoir une structure attenante. Cette adaptation préalable prend la forme d'un palier, intermédiaire dans le profil du creusement (fig. 12 et 13).

A la fois pour des raisons extérieures à la fouille, nous pensons là à la configuration des deux zones étudiées, mais aussi à cause de "l'illisibilité" de certains bords de fosses, aucune structure ne peut être restituée dans ses dimensions précises. Les seules mesures exactes dont nous disposons sont des largeurs. Ainsi relevons-nous les 2,70 m, les 2,60 m, les 2,40 m, et les 6 m des unités n° 1, n° 4, n° 7 et n° 8. La seule longueur approximative que nous puissions citer concerne l'excavation n° 4; elle oscille entre 5 et 5,50 m.

La conséquence directe de cette vision partielle est notre méconnaissance des plans complets des installations. Nous possédons néanmoins suffisamment d'indices dans ce domaine pour affirmer que ces plans devaient être apparentés à des parallélogrammes oblongs. En ce qui concerne, la présence éventuelle de subdivisions intérieures, nous signalerons deux vestiges de cloisonnements observés dans les unités n° 3 et n° 11. Dans le premier cas, nous sommes en présence d'une construction d'adobes, large de 12 cm, perpendiculaire au long côté de l'installation. Dans le second cas, la subdivision interne est marquée par un lambeau de mur, large de 30 cm, également perpendiculaire au mur de façade. La fonction de calage de poteaux participant à un cloisonnement de l'espace occupé ne peut être systématiquement retenue pour justifier la présence de

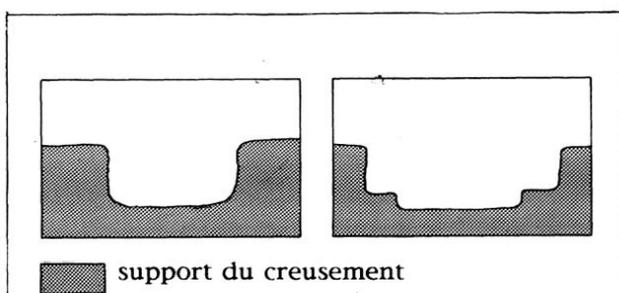


Fig. 13 : croquis restituant les deux types de profils rencontrés.

petits négatifs observés à la surface de plusieurs sols. Certains d'entre eux ont pu avoir une telle utilité; il s'agit là cependant d'une suggestion invérifiable à partir des seules données de fouille.

Nous terminerons ce chapitre en signalant la fosse d'accès associée à l'unité n° 4. Longue de 2,50 m, large de 65 cm, elle est attenante au long côté nord du creusement principal.

4.2. Techniques de constructions

4.2.1. Les sols

Plusieurs techniques de construction des sols ont été reconnues dans les portions de fonds de cabanes fouillées. Nous citerons les plans d'occupation issus d'un simple tassement en surface du remblai sous-jacent, les sols de terre rapportée et compactée, les sols de limons mêlés de graviers, enfin les surfaces de petits galets liés par un limon argileux. Si ces différentes mises en oeuvre s'opposent dans le cadre d'excavations distinctes - nous pensons surtout à l'opposition terre battue/sol de galets- nous relèverons l'exception formée par l'unité n° 7. Sa stratigraphie, consécutive à la superposition de onze sols, réunit dans le cadre d'une seule et même pièce les quatre procédés de construction précédemment cités.

L'observation de traces brunes laissées par la décomposition de fibres végétales sur le fond de l'excavation n° 1 pourrait selon nous être considérée comme un argument pour la proposition de revêtements de sols occasionnels, du type nattes.

4.2.2. Les élévations

Certains des agencements qui vont être mentionnés dans ce chapitre n'appartiennent qu'à l'une des phases d'occupation des surfaces qui les ont révélés; c'est également le cas d'équipements intérieurs, entre autres des banquettes. L'excavation n° 9 n'est pourvue d'un solin de mur que dans un second temps. L'excavation n° 8 voit les paliers ayant servi un temps donné à l'assise de ses élévations extérieures couverts par des remblais de sols témoins de ses dernières phases de fréquentation. Nous ne sommes pas en mesure de préciser dans ces deux cas quelles solutions architecturales ont précédé les vestiges reconnus, et lesquelles leurs ont succédé.

Dans la mesure où les niveaux de sols extérieurs aux excavations n'ont pratiquement jamais fait l'objet d'observations, exception faite des unités n° 9 et n° 11, nos commentaires ne pourront globalement se rapporter qu'aux vestiges laissés par des élévations partant initialement de l'intérieur de la fosse. Cette contrainte sera surtout préjudiciable aux excavations qui n'ont livré aucune information utile à la restitution de leurs murs. Dans les cas concernés, c'est à dire les unités n° 1, n° 2 et n° 3, le problème posé consistera à savoir si cette absence est due à un effacement - nous pensons par exemple à des épierrements- ou si elle est due au fait que les constructions participant à la clôture de la pièce démarraient à sa périphérie extérieure (16).

L'unité n° 9 a livré une structure arasée assimilable,



Fig. 14 : Photographie empruntée à l'ouvrage de G. Raimond : L'Espagne, Paris, 1937 (légende de l'illustration : " On trouve encore aujourd'hui des habitations creusées dans le roc, ou bien à demi enfouies dans le sol, semblables à celles où vivaient les anciens Ibères "). De courts solins de pierres sont visibles à la base des élévations des deux fonds de cabanes représentés.

sans doute possible, à un solin de mur. Au niveau du bord ouest de la fosse, une assise d'adobes, large de 33 cm, couvre encore la face supérieure d'un ouvrage de moellons dont la hauteur coïncide peu ou prou à celle de la paroi du creusement. S'ils n'ont conservé aucun vestige de leurs superstructures en briques crues, les ouvrages rencontrés dans les unités n° 4, n° 5, n° 6, n° 8, n° 10 et n° 11 peuvent être également identifiés comme des solins. Fréquentes sont les couches participant à la stratigraphie de plusieurs pièces à s'apparenter à des lits de terre fondue. Nous avouons cependant notre perplexité face à la largeur -65/70 cm- des deux murs associés à l'unité n° 10 (17).

Dans le cas des unités n° 4, n° 5, n° 6 le solin démarre sur le fond même de la fosse. A l'image de celui appréhendé dans l'unité n° 9, ces murs devaient présenter une hauteur pratiquement égale à celle de la paroi de l'excavation (fig.17). En ce qui concerne les unités n° 8, n° 10 et n° 11, les architectures prennent naissance sur un palier, intermédiaire. Leur base se trouvait surélevée d'une dizaine de centimètres par rapport au niveau du sol.

Le palier sud de l'unité n° 11 est percé de trois trous de poteaux, alignés et intercalés dans un mur construit de moellons et de blocs. Les trois creusements occupent la partie centrale du côté sud de l'une des deux pièces attribuées à l'excavation. Nous ne sommes pas en mesure d'expliquer la présence de cette association ponctuelle pierre/bois qui ne peut en aucune manière être interprétée comme l'illustration d'une architecture à pans-de-bois. Un trou de calage est également présent sur le palier ouest de l'unité n° 8, dans le prolongement du parement interne d'un mur dont subsistent quelques moellons et galets (18).

4.2.3. La toiture

Aucun fragment de tuile n'a été retrouvé lors de la

- (16) L'absence, au sein de certaines excavations, d'unités stratigraphiques utiles à la restitution des élévations extérieures a été constatée sur bien d'autres sites. Nous citerons le cas du Castelas de Cucuron, dans le Vaucluse (fouille M. Fixot et J.-P. Pelle-tier), où trois fonds de cabanes, datés du XIe siècle, sont dépourvus de trous de poteaux et de murs (Fixot 1983, 89-115).
- (17) Nous pourrions être là en présence de soubassements destinés au support de murs de terre obtenus par la technique du type pisé ou du banché coulé. P. Boissinot et C.-A. de Chazelles notent, toujours à partir de références issues de sites protohistoriques, que les murs prévus pour le support de murs massifs sont nettement plus larges que ceux prévus pour le support d'élévations en briques crues (Boissinot 1989, 61).
- (18) Aucune surface n'a livré de trous de poteaux, situés en pied de paroi, qui auraient pu être interprétés comme des aménagements pour le calage d'éléments porteurs.

fouille des niveaux d'occupation des onze excavations. Seuls trois fragments de tuiles creuses ont été observés en tant qu'éléments de réglage pour la pose de la seconde assise de la banquette présente dans l'unité n° 7. Sans doute faut-il restituer aux pièces fossoyées narbonnaises une couverture végétale.

4.3. Les équipements intérieurs

4.3.1- les foyers

Trois types de foyers ont été abordés sur le site : le foyer construit, le foyer lenticulaire, et la fosse foyer (fig.15).

La présence d'un foyer construit concerne les unités n° 1, n° 2, n° 3, n° 5, n° 6, n° 9, et n° 10. Au sein de ce type initial nous distinguerons deux sous-ensembles. Le premier repose sur trois cas. Il s'agit d'abord d'une tegulae antique utilisée en tant que sole dans le cadre de l'unité n° 3 (fig.16), ensuite de deux petites dalles de schiste posées, sans liant d'aucune sorte, à même deux sols des unités n° 6 et n° 10. Le second sous-ensemble est constitué de quatre structures de combustion obtenues à partir d'une chape d'argile toujours dépourvue d'un radier réfractaire. Une sole d'argile a été mise au jour dans les unités n° 1, n° 2, n° 5, n° 9 (fig.17).

Le foyer lenticulaire concerne les unités n° 4, n° 7, n° 10, et n° 11. Ce second type ne procède d'aucun aménagement préalable. La localisation de la structure ne repose alors que sur la reconnaissance d'une surface de limons dont la couleur plus ou moins rougeâtre suggère l'utilisation répétée d'un même lieu de feu.

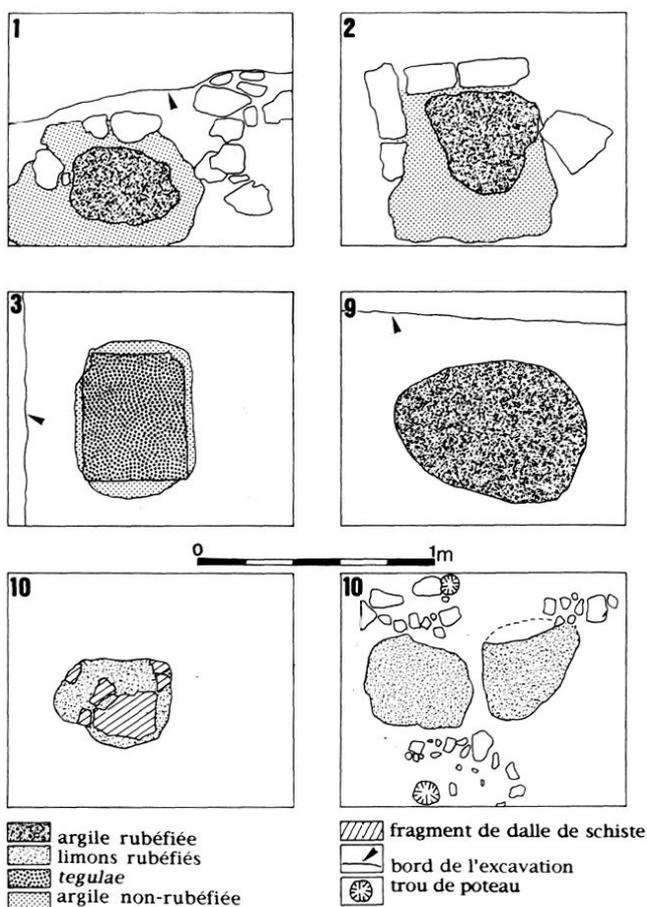


Fig. 15 : Les différents types de foyers observés. Les chiffres en haut à gauche renvoient à ceux utilisés dans le chapitre 3.

L'utilisation d'une fosse-foyer n'a été reconnue qu'au sein de l'excavation n° 8. La structure concernée s'apparente à une petite fosse, d'un diamètre avoisinant les 30 cm, d'une profondeur de 15 cm, ne présentant aucun aménagement supplémentaire à son creusement. La non-rubéfaction des parois de la petite excavation incite à juger son utilisation peu prolongée.



Fig. 16 : vue du foyer sur tegula de l'unité n° 3.

Les foyers associés aux unités d'occupation Narbonnaises ont majoritairement été mis au jour en situation de pied de paroi de fosse; celle-ci joue alors le rôle, improvisé, de contrecœur. Seules les deux structures de combustion appréhendées en liaison avec deux sols distincts de l'unité n° 10 ne respectent pas cette position (fig.14). Nous ne nous prononcerons pas sur les foyers enregistrés dans les creusements n° 5 et n° 6.

En ce qui concerne les aménagements annexes au foyer, nous signalerons la présence d'un muret pare-feu dans l'unité n° 1. Cette même surface a livré autour de sa structure de combustion des pierres visiblement destinées au calage de récipients. Il en est de même pour les unités n° 2 et n° 5. Un foyer lenticulaire, identifié au sein du négatif n° 10 est jouté par deux trous de poteaux de petits diamètres (fig.18). On peut voir dans ces deux aménagements les vestiges d'un structure en bois destinée à la suspension d'un récipient de cuisson -on s'attendrait cependant plus, dans ce cas, à la présence de trois trous de calage- soit, comme le suggère L. Schneider pour un agencement identique retrouvé, dans un contexte du XVIe s., sur le site de Cabrières (Hérault), le témoignage d'un système de grille verticale destinée à la torréfaction de céréales ou de fruits (Schneider 1991,15).

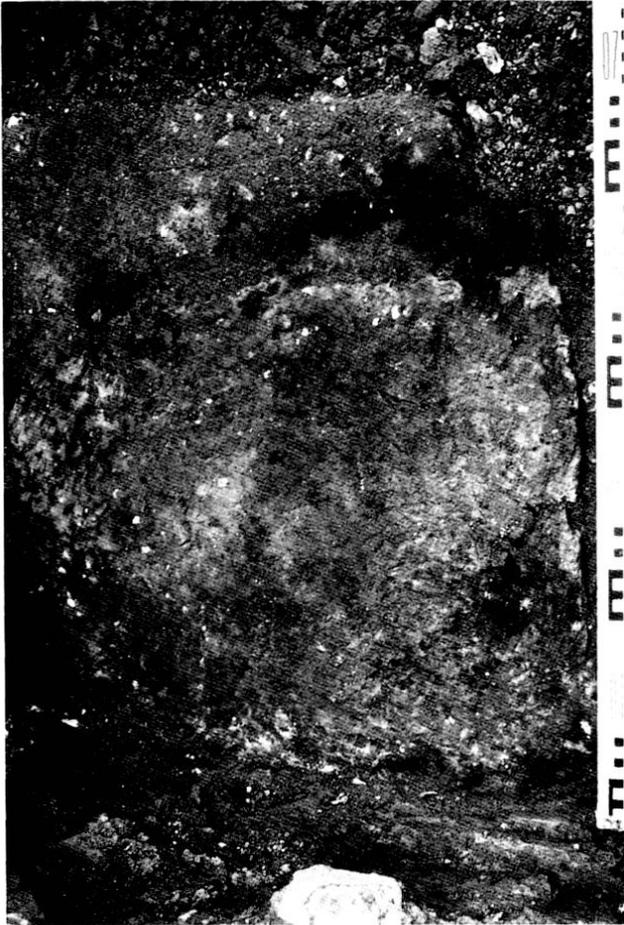


Fig. 17 : vue du foyer sur plaque d'argile de l'unité n° 9.

Nous mettrons enfin en exergue le cas de la cabane n° 1 dans laquelle la structure à feu a été installée sur une courte banquette d'argile adossée à l'une des parois de la pièce.

4.3.2. Les banquettes

Cinq des onze excavations narbonnaises, n° 1, n° 5, n° 7, et n° 9, ont livré des agencements internes assimilables à des banquettes. Deux d'entre elles -unités n° 5 et n° 7- sont des constructions de moellons bruts ou de galets, liés par un limon argileux, posées sur le fond de la fosse et adossées à l'une des parois du creusement. Nous avons un temps hésité sur l'utilité du bâti exhumé dans la fosse n° 7. Solin de mur ? banquette ? La seconde solution a fait l'objet de notre choix dans la mesure où cette structure est isolée; aucune construction, pas même une tranchée d'épierrement comblée, ne courent sur le côté opposé à celui qu'elle jouxte. Dans l'éventualité où aurait été retenue la première solution, force aurait été de restituer une surface pourvue d'une toiture en appentis, dont seule l'une des quatre élévations aurait reposé sur le fond de la fosse tandis que les trois autres auraient pris appui sur son périmètre extérieur.

La banquette qui équipe l'unité n° 5 mesure 40 cm de large. Observée sur une longueur de 1,70 m, elle n'est pas contiguë à la longueur totale de la paroi. On ne peut savoir s'il en était de même pour celle de l'unité n° 7, également large de 40 cm.

Les unités n° 1 et n° 9 possèdent des banquettes résultant d'un tout autre procédé de construction. La première a été pourvue, au pied de sa paroi ouest, d'une bande d'argile, large de 60 cm, haute de 10 cm (fig.19). L'une des destinations de cette banquette est de supporter un foyer construit, équipé d'un pare-feu. Dans la

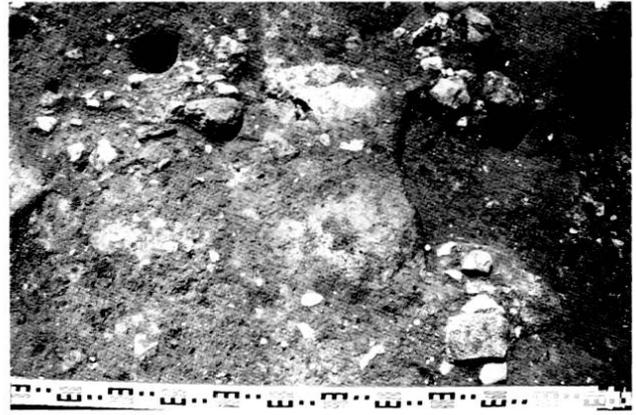


Fig. 18 : vue du foyer de l'unité n° 10, jouxté par deux trous de poteaux.

fosse n° 9, un agencement de briques crues, très détérioré, est accolé au parement du solin de mur. Haute de 34 cm, sa largeur minimale est de 24 cm. Les adobes (module moyen : 50 x 22 x 10 cm) sont posées en carreau sur une première assise, en boutisse sur la seconde. Jointoyées par une argile verdâtre elles résultent du moulage d'un limon homogène mêlé de fibres végétales.

4.3.3. Les fosses

Rares ont été les excavations dont les surfaces ont livré des structures négatives contemporaines de leur occupation. Nous mentionnerons cependant quatre négatifs respectivement liés aux unités n° 2, n° 3, n° 5, et n° 10. Les trois premiers peuvent, à titre d'hypothèse, être interprétés comme de petits silos à parois verticales (diamètres : 50, 70 et 80 cm profondeurs : 50, 100 et 120 cm). Le quatrième creusement, observé dans l'unité n° 5, a livré dans la partie supérieure de son comblement de nombreuses scories de cuivre. Il s'agit peut être là d'une fosse destinée à recueillir les déchets d'une modeste activité métallurgique.

4.3.4. Autres équipements

Nous voudrions mentionner ici un aménagement, difficilement identifiable, reconnu dans les excavations n° 6 et n° 11. Il s'agit de creusements pourvus sur leur fond d'une pierre plate. Dans l'unité n° 6, l'aménagement présente un diamètre de 60 cm, une profondeur de 30 cm. Il n'est adossé à aucune des parois. Il en est de même pour les deux structures similaires reconnues dans l'unité n° 11. Là cependant les dimensions s'avèrent plus petites : 30 et 25 cm pour les diamètres, 10 et 7 cm pour les profondeurs. La fonction de calage donnée à ces installations nous paraît probable. Nous ne saurions dire cependant à quelles fins.



Fig. 19 : vue de la banquette d'argile mise au jour dans l'unité n° 1.

4.4. Distributions spatiales

Nous sommes bien conscients du risque encouru par la validité de certains raisonnements s'ils prennent appui sur des données partielles. Nous jugeons cependant intéressant de porter quelques jugements sur l'organisation des excavations telle qu'elle apparaît au regard des onze tronçons exhumés. Il semble ainsi que les creusements témoignent tous d'une implantation fondée sur un système à peu près orthogonal. Toutes les unités à propos desquelles la part certaine a pu être faite entre leur longueur et leur largeur, respectent longitudinalement peu ou prou un même axe. Seules les fosses n° 3 et n° 11 pourraient être inscrites à la perpendiculaire de cet agencement. Nous ne tirerons aucune conclusion de cette observation si ce n'est celle d'une plausible planification.

Cette notion trouve, nous semble-t-il, un écho supplémentaire dans la régularité apparente des distances séparant les bords de chacune des fosses. Entre 85 et 90 cm séparent les parois des excavations n° 8 et n° 9. Il en est de même pour les cabanes n° 7 et n° 8, ainsi que pour les cabanes n° 1 et n° 4 (fig.20).



Fig. 20 : vue présentant l'étroite bande de terrain séparant les unités n° 8 (à droite) et n° 9 (à gauche); le puits visible sur le document est d'origine moderne.

5. DATATION ET INTERPRETATION

5.1. Eléments de datation

Deux solutions peuvent être envisagées pour tenter de dater l'occupation de nos onze creusements. L'observation des indices chronologiques contenus dans chacun d'entre eux sera la première que nous appliquerons. Nous verrons ensuite si des indications du même ordre peuvent être déduites de la prise en compte de leur situation stratigraphique.

5.1.1. Le mobilier céramique

Aucune monnaie, aucun objet caractéristique n'ont été découverts lors de la fouille. Seuls les tessons de vases recueillis dans les sols et remblais participant au remplissage progressif des excavations sont susceptibles d'apporter les éléments de datation souhaités.

Le mobilier céramique dont nous disposons s'avère numériquement pauvre (324 fragments); nous avons plus haut fait état de la "propreté" de nombreuses surfaces d'occupation. La place tenue par les pâtes grises à noires est prépondérante (88%). Les pâtes issues d'une cuisson oxydante, ou post-cuisson oxydante, ne sont pas exclues, mais sont rares encore une fois (12%). Les

pâtes sont dures et contiennent d'abondantes inclusions, fréquemment des grains de quartz, qui donnent parfois à l'ensemble un aspect un peu granuleux. Les formes reconnues s'avèrent toutes globulaires. Les fonds sont plats ou convexes. On peut noter certes la présence de 6 fragments d'anses rubanées, ainsi que celle de 3 becs pincés, cependant le type principalement représenté semble être celui du pot dépourvu d'anse et de bec. Les bords présentent des sections dont les variations, limitées, restent proches du profil évasé mince et curviligne voire arrondi et épaissi. Les bords verticaux allongés sont représentés par deux exemplaires.

Les décors sont rares. Certains fragments témoignent de polissages couvrants (11 fragments), d'autres de décors ondes incisés (2 fragments). Toutefois ces solutions décoratives apparaissent comme marginales. La grande majorité des fragments recueillis présentent une surface brut de tournage, souvent rugueuse. Seules les pâtes rouges sont associées systématiquement à un polissage couvrant.

Bien que caractéristique des productions céramiques du haut Moyen Age méridional -on ne peut que relever l'absence des poteries kaolinitiques antiquisantes et des poteries glaçurées-, cet ensemble s'avère difficile à dater. Il offre bien sûr des points de comparaison avec des lots reconnus dans les départements de l'Aude (Baudreu 1985) et de l'Hérault (Ginouvez 1988, Raynaud 1990). Cependant, et la faute peut en partie incomber au défaut de références pour la ville de Narbonne et ses environs, il ne nous paraît pas suffisamment caractéristique pour garantir une datation réduite à un, voire deux siècles. Nous proposerons prudemment de dater ce mobilier céramique des Xe-XIIIe siècles.

5.1.2. Le contexte stratigraphique

La prise en compte du contexte stratigraphique au sein duquel ont été enregistrées les onze structures peut aider à une évaluation chronologique. Elle est en effet susceptible d'aboutir sur l'élaboration de *terminus post quem* et *ante quem*. Se trouvent là prioritairement concernées la séquence ayant immédiatement précédé la fréquentation des excavations ainsi que celle leur ayant immédiatement succédé.

Nous avons vu que l'occupation des sols antérieure aux excavations -en zone n° 1 tout au moins- consistait dans trois niveaux de sépultures superposés. Le plus récent d'entre eux, celui là même couvert par une couche de sédiments d'origine hydraulique, contient des coffres anthropomorphes bâtis de moellons et couverts de dalles juxtaposés ainsi que des fosses ayant probablement servi au dépôt de structures funéraires en matériaux périssables. Ces deux types de constructions ne sont pas suffisamment typiques pour aboutir sur une datation précise. A Lunel-Viel (Hérault) l'usage de la tombe en coffre est attesté du VIe siècle jusqu'au XIIIe siècle (Raynaud 1987, 124).

La phase d'occupation du site qui fait suite à l'abandon des fonds de cabanes consiste dans le creusement de silos clairsemés. Le mobilier céramique issu du comblement de cinq de ces structures présente les mêmes caractéristiques que celui obtenu par la fouille des encaissements; les pots sont globulaires, les pâtes majoritairement grises, les bords sont éversés, les panses souvent brut de tournage. Cette similitude concourt à l'adoption d'une datation identique, soit les Xe-XIIIe siècles.

Des tombes construites entre le VIe et le XIIIe siècle, des silos comblés entre le Xe et le XIIe siècle : les chronologies liées au fonctionnement de deux phases qui, stratigraphiquement, "enserment" l'occupation des excavations n'apportent, il faut bien le reconnaître,

aucune précision utile à leur datation (19). Nous nous en tiendrons dans ce sens aux trois siècles définis à partir de l'étude du mobilier céramique.

5.2. Interprétation

La première interrogation qui fait le plus souvent suite à l'observation de surfaces excavées est celle de leur identité. Sont-elles les vestiges de lieux d'occupation à part entière ou ceux de caves sous-jacentes à des constructions situées de plain-pied avec la surface extérieure ? Le problème a été fréquemment soulevé (Chapelot 1980, 116-135, Pesez 1992, 181-192). Dans le cas des onze creusements observés à Narbonne, nous choisirons résolument la première éventualité. Cette décision est fondée sur la concordance de plusieurs observations.

Tout d'abord, la profondeur des fosses appréhendées ne nous semble pas suffisante pour permettre une occupation correcte dans le cadre de pièces totalement souterraines. Certes, seules les profondeurs originelles de deux unités ont pu être évaluées (unité n° 9 : 40 cm, unité n° 11 : 20 cm) (20). Nous pensons toutefois, que la hauteur initiale des autres négatifs n'a pu nous échapper que sur quelques centimètres, vingt tout au plus d'après la configuration du site. Nous pourrions bien sûr proposer la restitution de pièces partiellement souterraines, sous-jacentes à un rez-de-chaussée surélevé. Au XIV^e siècle, dans le village ariégeois de Montailou, le tisserand Raymond Maury exerce son métier "dans une cave ronde, à demi souterraine, chambre de bois profonde ménagée à cet effet dans sa maison" (Le Roy Ladurie 1975, 29). Au regard des deux observations suivantes, cette solution ne nous convainc toutefois pas. En premier lieu, un exhaussement progressif des niveaux de sols, tel qu'il a pu être reconnu dans la majorité des creusements fouillés, nous paraît inconcevable dans le cadre d'une pièce en sous-sol. Il faudrait sinon envisager, pour conserver à la cave un minimum de confort, un exhaussement concomitant du sol de la construction supérieure; cette image ne nous paraît pas raisonnable. Ensuite, et pour en terminer, l'usage de foyers à même le sol des unités est pour nous incompatible avec la présence d'un étage.

Quelle peut alors avoir été la fonction de nos onze pièces excavées ? La bibliographie afférente à ce type d'installation permet de constater la variété des activités qui ont pu s'y dérouler. J. Chapelot et R. Fossier mentionnent l'existence de quelques sites, anglo-saxons ou slaves, dans lesquels des excavations peuvent être interprétées comme de véritables installations domestiques. Le fait qu'ils aient choisi d'insérer le fond de cabane, au même titre que le stockage des céréales, dans un chapitre accordé aux annexes de la maisons reflète bien cependant le fait que la grande majorité des fonds de cabanes observés jusqu'alors sur différents sites européens sont des lieux d'occupation secondaires, utilisés bien souvent à des fins artisanales (21).

Dans une récente synthèse concernant l'archéologie de la maison médiévale, J.-M. Pesez constate à nouveau que certains sites "associent régulièrement de grandes maisons de surface et de petites annexes excavées" (Pesez 1992, 182). Il émet cependant des doutes sur la valeur de certains jugements qui voudraient trop systématiquement faire des excavations des pièces annexes. Il cite en note le cas de Mondeville (fouille C. Lorren) où la présence de foyers, associée à l'absence de constructions supérieures, a permis la reconnaissance d'habitations.

A l'exception des unités n° 7 et n° 8, les excavations observées à Narbonne présentent selon nous toutes les caractéristiques de maisons à part entière. Leurs morphologies, leurs superficies, leurs équipements intérieurs concourent vers cette interprétation.

Les sols construits de galets et d'argile utilisés dans le cadre des creusements n° 7 et n° 8 entravent un jugement aussi tranché que dans les neuf cas précédents. Isolée, l'observation de telles mises en oeuvre n'est pas selon nous suffisante pour écarter résolument l'idée d'une fonction domestique de deux surfaces par ailleurs munies de foyers et, pour l'une, d'une banquette. Dans le cas de l'unité n° 8 cependant, la largeur exceptionnelle du creusement pourrait être un argument supplémentaire pour conclure à une fonction autre que domestique. Ceci dit, les données issues de la fouille de cette installation n'autorisent aucune identification de cette fonction.

5.3. Conclusion

Il est intéressant de confronter notre datation, pointée sur les Xe-XII^e siècles, au contexte topo-historique évoqué dans notre premier chapitre. L'imprécision de notre cadre chronologique autorise alors la proposition de trois "scénarios" :

a - les onze fonds de cabanes observés au pied de l'église Saint-Paul-Serge sont l'expression d'une "proto-urbanisation" de la rive gauche du fleuve, immédiatement antérieure à la constitution du bourg mentionné en 1032 (22).

b - les surfaces excavées sont une partie intégrante de ce que la mention de 1032 permet d'identifier comme une nouvelle agglomération située "au delà du pont".

c - la mise en place de nos onze installations est consécutive à de possibles redistributions topographiques engendrées par la construction de l'enceinte collective, à la fin du XI^e siècle ou au début du siècle suivant.

Nous ne sommes, bien sûr, pas en mesure de porter objectivement notre choix sur l'une de ces trois possibilités. Nous remarquerons toutefois que chacune d'entre elles place les fonds de cabane en contexte "proto-urbain" ou résolument urbain. Il s'agit là, on peut en convenir, d'un élément nouveau pour la connaissance

(19) Nous avons précisé dans les lignes précédentes qu'une couche de limons d'origine hydraulique était, en zone n° 1, systématiquement intercalée entre le plus récent dépôt de sépultures et le creusement des excavations. Nous ne faisons pas cas de ce dépôt naturel dans le présent raisonnement fondé sur des notions de chronologie relative. Celui-ci n'a en effet livré aucune inclusion anthropique.

(20) Ces évaluations reposent, rappelons le, sur la localisation des surfaces piétinées à la périphérie des deux excavations. Le sol utilisé à l'extérieur de l'unité n° 11 consiste dans la surface damée d'un remblai sous-jacent. Il en est de même, dans un premier temps, pour le sol utilisé à l'extérieur de l'unité n° 9. Ultérieurement, celui-ci subit un exhaussement; par l'intermédiaire d'un radier de cailloux et de galets la nouvelle surface de terre damée est portée 23 cm au dessus du niveau précédent.

(21) Nous faisons plus haut allusion à l'ouvrage d'E. Leroy Ladurie sur Montailou à propos d'un tisserand oeuvrant dans la cave de sa maison (Leroy Ladurie 1979, 29). Il semble en fait fréquent que des creusements aient été destinés à l'installation d'ateliers de tissage. C'est par exemple le cas d'une structure, datée du Xe siècle, récemment exhumée à Baillet-en-France (Morisset 1988, 280-283).

(22) Dans ce cas, l'hypothèse d'un bourg monastique ne serait pas à négliger.

de ce type d'architecture jusqu'alors exclusivement observé en situation rurale.

CONCLUSION GENERALE

La découverte de onze "fonds de cabanes" au pied de l'église Saint-Paul-Serge de Narbonne est exceptionnelle à plusieurs titres. Elle représente d'une part la première approche de structures excavées médiévales en Languedoc-Roussillon; elle compte par là même parmi les rares témoignages de cette solution architecturale dans le midi de la France. Son deuxième intérêt, et non le moindre, consiste d'autre part dans l'identification, parmi les onze surfaces reconnues, de neuf maisons à part entière. La reconnaissance dans ce cas précis de véritables habitations et non d'annexes constitue une information de poids pour asseoir l'insertion de la cabane excavée dans la liste des différents modes de construction appliqués à la maison médiévale en Europe. Notons, et nous en arrêterons là, que l'observation de briques crues employées pour la construction d'élévations extérieures mais aussi, dans un cas, pour celle d'une cloison, est un fait on ne peut plus rare dans notre région, pour le Moyen Age s'entend (23).

Plusieurs opérations de sauvetage ont révélé récemment, dans les départements de l'Aude et de l'Hérault, d'autres exemples de fosses occupées (24). Gageons que d'ici quelques années la multiplication de ces informations permette de mesurer la place tenue par les cabanes excavées dans les formes de l'habitat médiéval des provinces méridionales.

BIBLIOGRAPHIE

Barral I Altet 1989 : X. BARRAL I ALTET et P.-A. FEVRIER - Province ecclésiastique de Narbonne (*Narbonensis Prima*), *Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIIIe siècle*, VII, Paris, 1989.

Baudreu 1985 : D. BAUDREU et M. DAUZAT - L'habitat médiéval de Saint-Andrieu (Fenouillet-du-Razès, Aude), *Archéologie du Midi Médiéval*, 3, 1985, p. 27-40.

Bonnery 1969 : A. BONNERY - *Le suburbium de Saint-Paul de Narbonne*, Mémoire de maîtrise, Toulouse, 1969.

Boissinot 1989 : P. BOISSINOT et C.-A. de CHAZELLES - Les techniques architecturales de l'Age du Fer dans le Midi méditerranéen, *Pré-actes du colloque d'Arles-sur-Rhône tenu du 19 au 21 octobre 1989 : Habitats et structures domestiques en Méditerranée occidentale durant la protohistoire*, 1989, p. 60-63.

Caille 1986 : J. CAILLE - Narbonne au Moyen Age, évolution de la topographie et du paysage urbain, *Actes du 110e congrès national des Sociétés Savantes tenu à Montpellier en 1985 : Recherches sur l'histoire de Montpellier et du Languedoc*, Paris, 1986, p. 57-96.

Chapelot 1980 : J. CHAPELOT et R. FOSSIER - Le village et la maison au Moyen Age, Paris, 1980.

Devic 1872-1892 : Dom C. DEVIC et Dom J. VAISSETTE, *Histoire générale du Languedoc*, Toulouse, 1872-1892.

Fixot 1983 : M. FIXOT et J.-P. PELLETIER - Une forme originale de fortification médiévale provençale : le Castelas de Cucuron (Vaucluse), *Archéologie médiévale*, XIII, 1983, p. 89-115.

Gayraud 1981 : M. GAYRAUD - Narbonne Antique, des origines à la fin du IIIe siècle, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, sup. n° 8, 1980.

Ginouvez 1988 : O. GINOUEVZ et L. SCHNEIDER - Un castrum des environs de l'an mil en Languedoc central : Le Rocher des Vierges à Saint-Saturnin (Hérault), *Archéologie du Midi Médiéval*, 6, 1988, p. 101-122.

Ginouvez 1992 : O. GINOUEVZ avec la collaboration de C. LABARUSSAT et H. POMAREDES, Deux éléments sculptés d'époque paléochrétienne récemment découverts à Narbonne, *Archéologie du Midi Médiéval*, notes et documents, 10, 1992, p. 241-242.

Heers 1990 : J. HEERS - *La ville au Moyen Age*, Paris, 1990.

Jannoray 1946 : J. JANNORAY - informations Gallia, *Gallia*, IV, 1946, p.360.

Jannoray 1955 : J. JANNORAY - informations Gallia, *Gallia*, XIII, 1955, p. 486-502.

Le Roy Ladurie 1975 : E. LEROY LADURIE - *Montaillou, village occitan de 1294 à 1324*, édition revue et corrigée, Paris, 1982.

Lhuisset 1992 : C. LHUISSET - L'architecture rurale en Languedoc, en Roussillon, Montpellier, 1992.

Morisset 1988 : D. MORISSET - Le tissage, *Un village au temps de Charlemagne, Moines et paysans de l'Abbaye de Saint-Denis du VIIe siècle à l'An Mil*, Catalogue d'exposition, Paris, Musée national des arts et traditions populaires, 1988, p. 280-283.

Pesez 1992 : J.-M. PESEZ - Archéologie de la maison paysanne, *Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public : villages et villageois au Moyen Age*, Paris, 1992, p. 181-192.

Raynaud 1987 : C. RAYNAUD - Typologie des sépultures et problèmes de datation. L'apport des fouilles de Lunel-Viel (Hérault), *Archéologie en Languedoc*, 4, 1987, p. 121-127.

Raynaud 1990 : C. RAYNAUD - Le village Gallo-Romain et médiéval de Lunel-Viel. La fouille du Quartier Ouest (1981-1983), *Annales de la Faculté des Lettres de Franche-Comté*, 1990.

Saint-Jean 1975 : R. SAINT-JEAN - La basilique Saint-Paul-Serge, *Languedoc roman, Collection Zodiaque la nuit des temps*, La Pierre-qui-vire, 1975, p. 37-38.

Schneider 1991 : L. SCHNEIDER - La maison languedocienne d'origine castrale à l'automne du Moyen Age : l'exemple de Cabrières La Cisterne (34), *Heresis n° 2, Historiens et Archéologues*, 1990, p.99-138.

Sigal 1943 : L. SIGAL - Les premiers temps chrétiens à Narbonne, *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, XXI, 1946, p.84-85.

(23) Nous citerons l'exemple de Broussan (Bellegarde, Hérault) où A. Parodi a pu observer les vestiges d'un bâtiment pourvu, sur trois de ses côtés, de "solins faits de moellons, galets et fragments de *tegulae*, sur lesquels s'élevaient des murs en adobe" (*Archéologie Médiévale*, chronique des fouilles médiévales, t.XIX, 1989, p.257).

(24) Nous faisons là allusion à certaines des communications faites lors de la table-ronde, réalisée le 26 mai 1993 au musée Henri-Prades de Lattes (34), sur le thème : Habitat, village et terroir du haut Moyen Age languedocien (organisation : L. Schneider et C. Raynaud). A cette occasion ont été présentés quatre sites ayant livré des surfaces excavées datées :

a- du VIe siècle : Dassargues (Lunel, Hérault) fouille C. Mercier et C. Raynaud, Notre-Dame-de-Marceille (Limoux, Aude) fouille C. Dubois.

b- des Xe-XIe siècles (Saint-Sébastien-de-Marièges (Aniane, Hérault) fouille L. Schneider.

c- des Xe-XIIe siècles : Saint-Martin-de-Coulombs (Fabrègues, Hérault) fouille D. Paya.